

# COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

## Secteur 2 : "PILON – BOURGADE – Les LICES"

**JEUDI 6 NOVEMBRE 2014 à 18 heures,  
salle Louis Blanc**

### Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mme SIRI et SERDJENIAN, adjointes,

Mme CHAIX, adjointe, présidente du quartier,

Mme GIRODENGO, conseillère municipale, coprésidente du quartier,

MM. HAUTEFEUILLE et GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,

Mmes SERRA et GIBERT, conseillères municipale,

Mme CATINO, directeur général adjoint des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. NICOLA, chef de poste de la police municipale,

M. BORDI, agent du service des « comités de quartiers »,

M. BONHOMME, responsable local de la société PIZZORNO,

Mme KINDERSTUTH, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Mesdames et Messieurs les administrés.

### Excusée :

Mme Evelyn BOUCHET, coprésidente représentant les administrés,

M. Pascal BONNET, coprésident suppléant représentant les administrés,

Major ROBINET, représentant la brigade de Gendarmerie.

\* \* \*

Après avoir remercié les participants, **M. GIRAUD** ouvre la 13<sup>e</sup> session des Comités de Quartiers qui s'inscrit dans la continuité du précédent mandat.

Si tous les problèmes n'ont pas été résolus, pour beaucoup d'entre eux des solutions ont été apportées. L'important est d'assurer le suivi aux différentes requêtes formulées.

**M. GIRAUD** rappelle une nouvelle fois aux riverains la nécessité pour les services municipaux d'avoir connaissance des dysfonctionnements constatés. Des numéros sont disponibles à cet effet.

Puis, à l'appui d'un document PowerPoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble, puis plus spécifiquement le quartier.

## **NOUVEAUX REPRESENTANTS du QUARTIER**

A l'occasion du nouveau mandat municipal, une modification a été apportée à la composition du bureau du quartier. Il se compose dorénavant de la façon suivante :

Présidente : Jocelyne GIRODENG, conseillère municipale  
Présidente suppléante : Cécile CHAIX, adjointe  
Coprésidente : Evelyn BOUCHET  
Coprésident suppléant : Pascal BONNET

## **LOGEMENTS**

249 logements seront construits sur les trois sites dits Les Lices, Le Couvent et l'ancien Hôpital, dont :

- ACCESSION : 82 logements (dont 10 pour la dation)
- SOCIAL et INTERMEDIAIRE : 167 logements
- 2000m<sup>2</sup> de bureaux et commerces
- 750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 avenue Foch) dont un parking public de 100 places.

Concernant « les Lices », 53 logements sociaux ont été livrés.

Le programme dit « Le Couvent » est en cours. Le gros-œuvre et les cloisonnements intérieurs sont achevés. Les enduits de façades sont en cours de réalisation. La livraison est prévue pour avril 2015.

Le chantier situé sur le site de « l'ancien Hôpital » a débuté. Il y est prévu 132 logements dont 80 sociaux et intermédiaires. Le terrassement pour les parkings souterrains est terminé pour la partie « accession » et en cours pour la partie « sociale ». Les stationnements seront situés en sous-sol sur deux niveaux. Un parking souterrain de 100 places sera restitué à la Ville.

Le démarrage des travaux d'élévation des bâtiments est prévu pour décembre 2014 pour la partie « accession » et en mars 2015 pour le volet social.

La réhabilitation du bâtiment Foch est en cours.

La livraison du programme est prévue pour l'été 2016.

## TRAVAUX

### Réalisés :

- l'Estacade a été mise en sécurité avec notamment la pose de velums, le rehaussement des garde-corps et l'installation de bossoirs pour 95.000 €,
- le quai Guépratte, son revêtement et ses réseaux ont été réhabilités pour 240.000 €,
- les anciens locaux du centre aéré ont été réhabilités et mis aux normes afin d'accueillir « l'atelier des lices ». Cet espace partagé recevra certaines associations telles que « la Belle Vie », les chasseurs, le Rotary, « les petits bouts » .... Coût 83.000 €
- les locaux de l'ancienne crèche ont été réhabilités afin de recevoir les renforts saisonniers de Gendarmerie. Coût 30.000 €
- différents équipements ont été mis en place afin de sécuriser le cheminement des piétons (traverse du Marbrier, carrefour des Carles, montée du Moulin Blanc ...),
- des travaux de réhabilitation du réseau pluvial et d'assainissement ont été effectués, au printemps, sur la partie de route comprise en le Pilon et le carrefour de la Bouillabaisse. Coût 610.000 €

### A venir :

- le remplacement d'un ponton au port du Pilon ; ce nouvel équipement sera rallongé de quelques mètres. Coût estimatif : 84.000 €
- la réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Allard : coût estimatif : 120.000 €,
- l'étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de voiries, quartier de la Bourgade : rues Etienne Berny, des Tisserands, Grenouillère, des Charrons. Le chiffrage des travaux est en cours. En fonction du montant, la date de début des travaux sera arrêtée. Elle sera certainement programmée fin 2015 ou début 2016,
- le remplacement de la chaudière et l'installation d'un second ascenseur à la maison de retraite,
- la modification de l'accès au jardin d'enfants de la place du XVe Corps, par mesure de sécurité,
- la pose d'équipements anti-pigeons dans le même secteur,
- la création du « musée de la Gendarmerie et du cinéma tropézien » ; les travaux dureront 16 mois pour un coût de 2.040.000 €.

**Monsieur le Maire** rappelle que tous ces travaux doivent s'inscrire dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement. Ce dernier doit être compatible avec les budgets annuels. Tout ne peut être réalisé en même temps (Vieille Ville et Bourgade). Tous les travaux doivent être phasés en fonction des études techniques et des disponibilités financières. L'estimation s'élève à environ 2.000.000 €.

Concernant l'ancienne Gendarmerie, les travaux de fondation sont en cours. A la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, les façades seront conservées. Cette obligation génère des coûts supplémentaires. A partir de mi-novembre, des tours de soutènement seront donc installées pour maintenir l'édifice.

**Monsieur le Maire** informe les participants que l'exposition consacrée à « Louis de Funès », salle Jean Despas, a rencontré un très grand succès. Plus de 40.000 personnes ont visité cet espace dont une partie était réservée à l'exposition « Brigitte BARDOT ». Cette affluence laisse entrevoir un avenir relativement favorable concernant ce futur musée.

**M. LESCA** précise qu'à partir du 8 décembre, une bâche sérigraphiée sera installée en façade du chantier.

A la suite de cet imposant chantier, la place Blanqui et son arrière seront intégralement réhabilités. Une étude est en cours tenant compte du maintien de places de stationnement, du cheminement des piétons, de la proximité de la gare routière, des points d'apport volontaire, des commerces et de la circulation routière.

## ECLAIRAGE

### Place des Lices et XVe Corps

L'éclairage de ces secteurs a été réhabilité. 51 candélabres ont été remplacés (dont 17 qui ont été déposés, reconditionnés en usine et reposés). Les 143 luminaires des candélabres ont également été remplacés par des matériels plus économes (essentiellement de type Led).

Le coût des travaux s'élève à 400.000 €.

### Port et Nouveau Port

Il est prévu le lancement de la réhabilitation de l'éclairage public de ces secteurs. 30 mâts et 38 luminaires seront remplacés.

Le début des travaux est programmé au printemps 2015. L'estimation est en cours.

## TRANSPORT PUBLIC

Des améliorations ont été apportées cette année, notamment le renouvellement des retours des plages plus tardifs. De plus, un nouvel arrêt a été matérialisé au niveau de la résidence du Moulin Blanc.

A partir de 2015, le service sera de nouveau payant. Le trajet sera facturé 0,50 €.

Un abonnement sera possible, pour 10 € par an, pour les 10-16 ans et les plus de 65 ans domiciliés à Saint-Tropez.

Le transport sera gratuit pour les moins de 10 ans accompagnés d'un adulte et pour les invalides de plus de 75 % sur présentation de la carte d'invalidité.

Les abonnements seront vendus au CCAS et les tickets dans les navettes.

Une précision est apportée concernant le paiement des trajets. La décision n'a absolument pas été motivée par la recette générée. Cet encaissement permettra en revanche à la Ville d'être assujettie à la TVA et de bénéficier d'environ 40.000 €.

**Mme SIRI** intervient pour demander que la gratuité attribuée aux jeunes soit repoussée jusqu'à 18 ans. En effet, les horaires de ces navettes ont été revus pour les faire coïncider avec les transports scolaires et bon nombre de lycéens sont concernés par cette tranche d'âge.

Cette requête, fort justifiée, sera prise en compte.

## SECURITE

Des améliorations ont été apportées cette année dans ce domaine :

- mise en place de patrouilles mixtes « Gendarmerie / Police Municipale », durant la période estivale (juillet / août), de nuit, en pédestre, dans les secteurs du Port et de la Vieille Ville,
- poste d'ilotage en mairie,
- renforcement de la brigade de nuit,
- mise en place de patrouilles de Gendarmerie, sur le marché, afin de lutter contre les pickpockets,
- renforcement des patrouilles à l'occasion de la braderie.

De plus, des logements ont été mis à la disposition des gendarmes afin de permettre l'accueil des renforts. Ces locaux ont été aménagés dans l'ancienne crèche située à proximité de l'Escouleto. Ce sont donc 37 renforts de gendarmes qui ont été logés sur le territoire communal.

**Monsieur le Maire** tient à préciser qu'initialement, les renforts étaient hébergés jusqu'à la fin du mois d'octobre. A la suite de la signature d'un avenant, leur présence est effective toute l'année.

## VIDEO PROTECTION

De nombreuses dispositions sont en cours afin d'améliorer ce système de sécurité :

- création d'un dispositif de lecture automatique de plaques d'immatriculations (LAPI) au rond-point de la Bouillabaisse, à l'entrée / sortie de la Commune, afin de renforcer le contrôle du trafic routier (communal et intercommunal),
- 2 nouvelles caméras dans les zones commerçantes,
- 1 caméra fixe dans le secteur du Pilon,

- 7 caméras à la fourrière automobile municipale (directives préfectorales),
- 3 caméras « nomades » dans les périmètres de vidéo-protection de la route des Plages, la route des Salins, le chemin du Pinet,
- extension du dispositif du Centre de Surveillance Urbain (CSU) pour prendre en compte les nouveaux équipements et remplacement des écrans du mur d'images.

## RECENSEMENT

Tous les cinq ans, la population est recensée. Le prochain recensement se déroulera, à SAINT-TROPEZ, du 15 janvier au 14 février 2015.

17 agents recenseurs recrutés par la mairie se présenteront aux domiciles des administrés, munis d'une carte de l'INSEE.

Une nouveauté est à souligner. Il sera désormais possible de se recenser en ligne, sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Sinon, le questionnaire papier reste d'actualité et sera à remettre à l'agent ou à déposer en mairie ou auprès de la direction régionale de l'INSEE.

Pour toute question, la mairie met en place un service dédié spécifiquement à l'organisation de ce recensement :

Référent : Virginie LAURENT

Ligne directe : 04 94 55 90 63

Adresse mail : [recensement2015@ville-sainttropez.fr](mailto:recensement2015@ville-sainttropez.fr)

**Monsieur GIRAUD** rappelle l'importance de ce recensement. Le nombre d'habitants détermine en effet les dotations de l'Etat versées à la Commune.

## ECOLOGIE

Avec l'accord de la Ville, la société « plusdebornes », moyennant paiement d'une autorisation d'occupation, a équipé 8 emplacements de charge pour les véhicules électriques :

- 2 bornes chemin de l'Estagnet, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre,
- 4 bornes sur le parking du Port, dont 2 du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars,
- 2 bornes en haut de la place du XVe Corps.

Le bilan réalisé par le gérant de la société est très positif.

## PLATANES

Un programme d'élagage et d'abattage des platanes malades a eu lieu.

En juillet, 24 platanes ont été élagués (une ou plusieurs charpentières mortes ou malades) et 7 arbres ont été abattus. Le coût de l'opération s'élève à 16.020 €.

En octobre, 14 élagages et 5 abattages pour 6.444 €.

Parallèlement, un marché de plantation de nouveaux spécimens de platanes résistants « Platanor » sera lancé au début de l'année 2015 afin de remplacer ceux abattus.

## PROPRETE

Depuis le 17 octobre 2013, un nouveau prestataire, l'entreprise PIZZORNO Environnement » assure le nettoyage de la Ville.

La collecte des ordures ménagères relève en effet dorénavant de la Communauté de Commune.

Le service municipal Environnement reste le référent pour toutes vos demandes concernant ce domaine 0800 828 123.

La direction des déchets de la Communauté des Communes, par l'intermédiaire de l'ambassadrice du tri désigné pour la Commune, Magali KINDERSTUTH, est joignable au 04 94 96 06 68.

Cette ambassadrice incite vivement les administrés à trier les déchets afin de réduire les ordures ménagères.

**Monsieur le Maire** rappelle que la Commune a mis en place une redevance spéciale sur les déchets non ménagers. D'importants problèmes d'incivisme de la part de certains commerçants qui déposent des cartons sur la voie publique en dehors des horaires de collecte ont été constatés.

Les pouvoirs de police restent ceux du Maire. Des précisions doivent être demandées auprès de la Communauté de Commune en la matière car il est parfois nécessaire de verbaliser.

De plus, dans les boutiques, beaucoup de responsables changent chaque année. Il faut sans cesse informer et prendre des mesures. Il y a un travail d'implication permanent à faire et à entretenir.

**Monsieur le Maire** tient toutefois à souligner que malgré l'incivisme, la société PIZZORNO a considérablement amélioré la situation au niveau du nettoyage.

## PAROLE AUX ADMINISTRÉS

### Occupation du domaine public

#### Place Blanqui

Les riverains tiennent à signaler les problèmes rencontrés avec certains établissements de cette place qui empiètent considérablement sur le domaine public.

*M. GIRAUD précise qu'à l'occasion de la réfection du secteur, il n'y aura aucune terrasse accolée aux façades. Si des occupations du domaine public viennent à être accordées, elles seront officialisées, contrôlées et sans aucun équipement de structure.*

*Monsieur le Maire reconnaît que concernant ce secteur, une certaine tolérance a été acceptée jusqu'à présent mais les choses seront revues à l'occasion de la réhabilitation du quartier.*

*L'objectif des élus est de valoriser l'espace tout en conservant l'esprit du village.*

#### **En ville**

De nombreuses terrasses envahissent les rues.

*Monsieur le Maire reconnaît les faits et annonce qu'une importante partie du domaine public est à nouveau maîtrisé.*

*Quant aux terrasses mises à disposition, les services municipaux essayent, dans la mesure du possible, de faire respecter les espaces. Il est toutefois difficile d'y parvenir avec certains acteurs économiques.*

### Transport Public

Il est regretté que ce service ne fonctionne pas le dimanche.

*M. GIRAUD rappelle que des améliorations ont été apportées, notamment pour un retour des plages plus tardif. Le fonctionnement du dimanche n'est pas envisagé pour l'instant. Cela générerait d'importants coûts supplémentaires en matière de personnel. Il est rappelé que les élus se sont engagés à ne pas augmenter les taux des taxes.*

### Vidéo Protection

Des précisions sont demandées concernant l'utilisation éventuelle des caméras afin de verbaliser les véhicules en stationnement anarchique.



**Monsieur le Maire** admet qu'il faudra « avoir le courage » de prendre cette initiative. Beaucoup trop d'incivisme est constaté. Même si cette nouvelle mesure générera un coût certain, il faudra se doter des équipements nécessaires. Il serait en effet très regrettable d'attendre un accident grave pour changer certains comportements.

### Propreté

L'attention des élus est attirée sur le fait que durant l'été, les yachts au mouillage déposent, tous les jours, à quai, des sacs de déchets, notamment au niveau du phare. Ces déchets sont évacués à la charge des contribuables locaux.

**Monsieur le Maire** reconnaît cet état de fait mais rappellent aux participants que les personnes propriétaires ou locataires de ces bateaux viennent dépenser à SAINT-TROPEZ, faisant ainsi travailler les commerces du village.

### Environnement

Les copropriétaires de la résidence Saint-Antoine rencontrent d'importants problèmes sanitaires générés par une riveraine qui déverse ses déjections sur leur parking et dépose des tas d'objets sur son balcon, susceptibles de tomber sur la voie publique.

Bien qu'il s'agisse d'un problème privé, le sujet est connu des services municipaux qui traitent le dossier, en relation avec l'avocat de la Ville.

### Hélicoptères

Des précisions sont demandées concernant l'utilisation de l'hélistation du Pilon.

**Monsieur le Maire** rappelle que suite à de nombreuses séances de travail, il a été décidé de rouvrir le site. Toutefois, les rotations autorisées sont strictement encadrées. Il ne peut y avoir que quatre mouvements par jour, par hélisurface « responsable », en dehors des évacuations sanitaires. A noter qu'il existe trois hélisurfaces de ce type sur le territoire communal. Douze mouvements quotidiens sont donc autorisés pour le transport commercial.

La Ville s'est engagée à ne pas augmenter le nombre de rotations. Dorénavant, les douze mouvements journaliers sont répartis sur trois hélistations. Quant au site du Capon, les services de l'Etat ne veulent pas le déclarer officiellement car il se trouve dans une zone boisée. Un nouveau site doit donc être identifié.

Des améliorations considérables ont été constatées depuis la mise en place, durant les principaux mois de trafic, de l'Observatoire, piloté par les services préfectoraux. Cette année, il n'y a pas eu de plainte déposée par un particulier. Ces réunions régulières permettent d'entretenir le dialogue entre toutes les parties concernées (autorités, maires, opérateurs et administrés).

**M. PERRAULT** rappelle en effet que la situation n'est plus la même qu'en 2007 où la réglementation n'était pas claire et des nuisances étaient enregistrées.

Depuis 2008, des résolutions ont été prises et des autorisations légales délivrées à des professionnels. Les mouvements totaux ont été réduits considérablement.

Parallèlement, la commune rencontre des problèmes avec les villes voisines qui ne comprennent pas toujours pourquoi SAINT-TROPEZ, ville « phare » du Golfe, ne dispose pas de plus d'hélistations. La situation actuelle n'est pas satisfaisante à 100 % mais sans commune mesure avec celle de 2007.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il s'agit d'un problème intercommunal car les nuisances sont transférées d'une commune à l'autre.

### Sans Domicile Fixe

Des remerciements sont transmis à la Police Municipale, ainsi qu'au Directeur Général des Services, pour l'efficacité des mesures prises afin de déloger des S.D.F. qui squattaient les « anciennes villas de l'usine ». Le quartier a retrouvé sa quiétude.

### Nuisances sonores

Un riverain de la place des Lices tient à signaler que la situation, en matière de nuisances sonores, ne cesse de se dégrader. Malgré des signalements réguliers lors des réunions et auprès des services de Police, les nuisances perdurent.

Le voisinage est résigné et constate que les commerçants contrevenants semblent avoir « gagné ».

**M. GIRAUD** rappelle aux administrés l'impérieuse nécessité de déposer des plaintes. Ces démarches peuvent en effet influencer sur les décisions à prendre.

**Monsieur le Maire** tient à signaler qu'un commerçant du secteur a réalisé d'importants travaux afin de se mettre en conformité acoustique. D'autres gérants s'étaient engagés à effectuer de telles mises aux normes mais ne s'y sont pas tenus. Il faut absolument que les contrevenants soient identifiés et signalés.

\* \* \*

La séance est levée à 20 heures.

La Présidente du quartier,

Jocelyne GIRODENGO

